



PERSONALIZED NURSING SERVICES
"On prend soin de vous, - chez vous."

Groupe PNS

Rapport Annuel 2009



24/24H 7/7J
070/220.221*

www.soinsdomicile.be



* Prix d'un appel local

RAPPORT DE GESTION 2009

Personalized Nursing Services
Société Anonyme
Boulevard de la Cense 29
1410 Waterloo
R.P.M. Bruxelles
N° TVA be 0471.017.845

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en application des articles 94 à 96 du code des sociétés

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2009.

1. Comptes annuels

L'exercice se clôture par un bénéfice de PNS de 143.544,73 €. Le Conseil d'Administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

a) Du bilan

ACTIF¹ :

Le total de l'actif de PNS s'élève à 2.315.509,54 € au 31/12/2009, par rapport aux 2.266.522,29 € au 31/12/2008. Cette différence s'explique par la croissance interne (plus lente) des soins infirmiers, essentiellement au niveau des centres.

PASSIF² :

La différence s'explique par les mêmes raisons que l'actif.

b) Du compte de résultats

Le chiffre d'affaires final de PNS s'élève à 3.303.349,46 €.

Par rapport à 2008, cela représente une activité stable, sans croissance, au vu du ralentissement des demandes (nouvelles institutions et nouveaux patients à domicile) et de l'augmentation de la concurrence.

Comme mentionné, la structure de coûts fixes, essentiellement l'équipe centrale de gestion et d'administration, est restée stable tout au long de 2009 et le sera aussi en 2010, prête à absorber la croissance dès le redémarrage des activités.

Le travail démarré l'an dernier pour absorber les effets des 3 sauts d'index sans aucune augmentation des remboursements a été continué et une bonne partie de l'impact de 100.000 euros a été résorbé, permettant une augmentation de plus de 40% du bénéfice net final.

¹ Voir annexes pour le détail des deux actifs.

² Voir annexes pour le détail des deux passifs.

2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société travaille fortement sur le repositionnement stratégique faisant suite au renforcement de la concurrence et à la diminution ou au ralentissement de la demande.

L'axe le plus important est la signature d'un accord d'exclusivité nationale avec une association de patients représentant plus de 5.000 patients actifs chroniques. Ce qui devrait amener courant 2010-2011 une croissance importante du nombre de patients à domicile. Pour sous-tendre cette demande potentielle, des contrats de partenariat des infirmiers indépendants ou des groupements d'indépendants.

En parallèle, avec cette association et d'autres partenaires nationaux et internationaux, d'autres accords ont été signés pour un projet novateur de vente en ligne de produits médicaux aux patients chroniques avec une diminution substantielle du prix pour eux et PNS comme prestataire privilégié pour tous les soins infirmiers à domicile. Deux autres associations de patients sont venues s'ajouter, montant à plus de 200.000 le nombre de patients concernés. Deux sociétés ont été créées en 2010 pour permettre à ces activités de voir le jour: eHealth Advertising SPRL et Bel Car At Home SPRL, dans lesquelles PNS possède 40% de parts.

Pour les activités en institutions spécialisées, les grands démarrages prévus en 2009 sont poussés en 2010, voire toute fin 2010. Cela représente plus de 500 patients par jour, soit la moitié de PNS en 2009. Pour couvrir la période de transition, de nouveaux contacts ont été pris et devraient déboucher sur 3 démarrages additionnels en 2010 (entre juin et septembre).

En outre, PNS travaille sur son projet d'ouverture d'un centre à Mons, sur le site Initialis. Des avancées significatives ont été atteintes en avril et donnent des perspectives pour 2012-2013.

Pour les activités de soins de kinésithérapie, 2010 représente l'année de transition clé après la refonte totale de la gestion de la filiale CML à la suite du départ accéléré de l'ancien directeur opérationnel. La chaîne de facturation est entre-temps entièrement informatisée depuis mars et la structure de coûts est entièrement mise sous contrôle pour récupérer une marge finale positive, par opposition à la perte de 3.498,31 € enregistrée au titre de 2009. Le cross-selling est lui repoussé pour être synchronisé avec le déménagement du centre médical, prévu au plus tard au 1^{er} semestre 2012. De nombreuses pistes sont actuellement envisagées.

3. Evolution des affaires

Pour ses activités de base (soins de kinésithérapie et soins infirmiers à domicile et en institutions), la société envisage 2010 comme une année de stabilisation pour permettre un redémarrage de croissance dès 2011. Toutefois, les effets du nouveau projet et des nouvelles sociétés et activités doivent elles permettre un effet positif sur PNS déjà en 2010. Selon le Business Plan associé, les effets positifs sont d'une part de 30.000 € de revenus pour la partie eHealth Advertising (30% des revenus publicitaires générés pour le compte de PNS) et d'autre part de 40% du dividende estimé lui à un peu plus de 100.000 €, soit 40.000 € additionnels. Les frais sur cette somme de 70.000 € sont relativement limités (25% maximum), laissant 52.500 € à soumettre aux impôts, représentant donc 35.000 € de marge nette finale, soit l'équivalent de 24% de la marge 2009 de PNS.

Au vu de toutes ces données, un nouveau plan d'affaires sera constitué et communiqué sur une période de 2 ans dès que les données sur le résultat des efforts sur CML seront plus claires, en particulier sur un retour à un bénéfice qui devrait se situer entre 50.000 et 100.000 €, et dès que le démarrage des nouvelles activités, prévu pour la mi-mai, aura donné ses premières données.

Réalistement, les estimations pour 2010, sur la base des informations partielles actuellement disponibles, situent le chiffre d'affaires compilé du groupe à quelque 4.400.000 € avec une marge nette après impôts qui devrait se situer aux alentours de 230.000 €, soit entre 5 et 6%.

4. Activités en matière de recherche et développement

Ce domaine a été ralenti actuellement pour permettre de concentrer les efforts sur le repositionnement stratégique, la résolution des problèmes dans la filiale CML et le redémarrage de la croissance.

5. Succursales

L'exercice de la filiale CML de soins de kinésithérapie se clôture par une perte de 3.498,31 € avec un actif/passif de 656.594,23 € et un chiffre d'affaires à 989.587,93 €. Par rapport à 2008, cela représente un recul de 6% sur le chiffre d'affaire et surtout un manque à gagner de 100.000 € sur la marge nette. L'origine de ces problèmes est liée à des erreurs importantes de gestion commises par le directeur opérationnel de l'époque pendant deux mois consécutifs, affectant simultanément la marge d'exploitation et le chiffre d'affaires essentiellement en payant les prestataires pour les soins effectués sans pouvoir les facturer aux mutualités.

6. Risques

Tout comme pour 2008, les risques réels sont ceux liées à la conjoncture économique, au ralentissement clairement vécu des demandes de soins (surtout pour les institutions) et aux retards de paiement des mutualités et autres patients/partenaires, pouvant affecter les liquidités du Groupe.

7. Répartition du résultat

Au vu des résultats compilés du Groupe, se concrétisant par un chiffre d'affaire de 4.292.937,39 € et un bénéfice net après impôt de 140.046,42 €, le conseil d'administration a décidé en date du 5 mai 2010 d'affecter son résultat de la manière suivante :

| Exercice 2008 | CML SA | PNS |
|-----------------------------------|---------------|--------------|
| Bénéfice à affecter pour CML SA | (3.498,31 €) | 143.544,73 € |
| Affectations aux capitaux propres | (3.498,31 €) | 70.044,73 € |
| Bénéfice à distribuer | 0,00 € | 73.500,00 € |
| Rémunération du capital | 0,00 € | 73.500,00 € |

Le conseil d'administration propose donc à l'assemblée générale annuelle :

- d'entendre la lecture des comptes annuels, du présent rapport de gestion et du rapport du commissaire,
- d'approuver les comptes annuels comportant le bilan, compte de résultats ainsi que l'annexe et d'accepter la répartition du résultat,
- de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé
- de donner mandat aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice suivant.

La date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire est modifiée par décision du conseil d'administration et est fixée au 21 mai 2010 à 16H00, qui effectue les convocations d'usage par voie de presse et du site Internet. De même, l'Assemblée Générale se tiendra à Ghlin, Rive Gauche du Canal 37.

Fait à Waterloo, le 11 mai 2010

Nicola D'Aniello
Administrateur Délégué



Giovanni D'Aniello
Administrateur



RAPPORT DU REVISEUR 2009



b.v.b.a. Van Cauter-Saeys & Co
Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises / Chartered auditors

Member firm of JPA International S.A.

W. Van Cauter
I. Saeys
J. Degryse
E. Smuwaert
H. De Viaene
C. Van Ootegem
C. De Keyser

**SA PERSONALIZED NURSING SERVICES
Boulevard de la Cense 29
1410 WATERLOO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE PERSONALIZED NURSING
SERVICES SA (PNS) SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2009**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.



Gentse Steenweg 55 — B-9300 Aalst

TEL. +32(0)53 77 08 41 • TEL. +32(0)53 72 95 00 • FAX +32(0)53 77 08 72 • e-mail: info@jpabelgium.be

Ondernemingsnummer 0438.507.702 • BTW BE 0438.507.702 • RBV Dendermonde



Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2009, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 2.315.509,54 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 143.544,73.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. A notre avis, les comptes annuels clos le 31/12/2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions (et informations) complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous tenons à remercier les administrateurs et les préposés de la société pour la collaboration obligeante qu'ils nous ont apportée lors de l'accomplissement de notre mission.

Fait à Aalst,
le 20 mai 2010

Soc. Civ. SPRL Van Cauter – Saeys & Co
Bureau de Réviseurs d'Entreprises
W. VAN CAUTER : gérant.